

Genève, le 24 mai 2024

RBM/B30/2024/xx

PROCÈS-VERBAL

30^e RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARTENARIAT RBM

Genève, Suisse

09h00-17h00 HAEC, 23 mai et 09h00-15h00 HAEC, 24 mai 2024

LISTE DE PRÉSENCE

JOUR 1 (23 mai 2024)

1. La **présidente** ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants, en particulier au nouveau membre du conseil d'administration, le Dr Jigmi Singay (Asie-Pacifique), ainsi qu'à la membre suppléante du conseil d'administration, la Dr Rose Nani Mudin (Asie-Pacifique), suite à leur nomination au conseil d'administration le 1^{er} mai 2024. Par ailleurs, la présidente note qu'il s'agit de la dernière réunion de la membre du conseil d'administration représentant la société civile, la Dr Oluwafunmilola Dare, dont le mandat se termine fin mai 2024.

POINT I ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE [RBM/B30/2024/01]

a) Déclarations d'intérêt : situation et mises à jour

2. La **présidente** invite les membres du conseil d'administration à déclarer tout conflit d'intérêts, puis elle note qu'aucun conflit d'intérêts n'est soulevé lors de la réunion.
3. Le **conseil d'administration** prend acte des informations sur les conflits d'intérêts contenus dans le document [RBM/B30/2024/02](#).

b) Membres excusés

4. La **présidente** informe le conseil d'administration des excuses reçues de certains membres (voir la Liste de présence).

c) Liste des invités spéciaux et des observateurs [RBM/B30/2024/rev.03]

5. La **présidente** note qu'aucune objection n'a été reçue relativement à la liste figurant dans le document [RBM/B30/2024/rev.03](#).

d) Adoption de l'ordre du jour – pour décision

6. La **présidente** présente l'ordre du jour révisé, tel qu'il figure dans le document [RBM/B30/2024/rev.01](#), pour décision.
7. Le **conseil d'administration** adopte le deuxième ordre du jour révisé.

POINT DE DÉCISION PD1 – Adoption de l’ordre du jour

Le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme adopte le deuxième ordre du jour révisé, tel qu’il a été diffusé le 18 mai 2024.

POINT II SUIVI DE LA 29^e RÉUNION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

a) Dépôt du procès-verbal

8. Le **responsable de la gouvernance** informe le conseil d’administration que des commentaires ont été reçus de la part d’un membre du conseil d’administration relativement au procès-verbal de la 29^e réunion qui a été diffusé par le biais du document [RBM/B30/2024/04](#), et présente la modification proposée au conseil d’administration.
9. Le **conseil d’administration** salue la modification proposée et approuve officiellement le procès-verbal.

POINT DE DÉCISION PD02 – Procès-verbal de la 29^e réunion du conseil d’administration

Le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme approuve officiellement le procès-verbal de la 29^e réunion du conseil d’administration, qui comprend la modification présentée lors de la réunion, et prie le Secrétariat de le finaliser et de le publier.

b) Décisions prises par voie électronique depuis la dernière réunion

10. Le **responsable de la gouvernance** présente une mise à jour sur les décisions qui ont été prises par voie électronique depuis la dernière réunion, telles qu’elles figurent dans l’Annexe B au document RBM/B30/2024/04. Le **conseil d’administration** note les décisions qui ont été approuvées par voie électronique depuis la 29^e réunion.

c) Statut des points de décision

11. Le **responsable de la gouvernance** présente au conseil d’administration une mise à jour sur le statut de la mise en œuvre des décisions prises lors de la 29^e réunion du conseil d’administration (voir les [points de décision](#)), soulignant l’accomplissement de 11 des 12 points de décision approuvés, tels qu’ils figurent dans l’Annexe C au document [RBM/B30/2024/04](#).
12. Le **conseil d’administration** prend acte de la mise à jour et de la mise en œuvre des points de décision.

POINT IV MISES À JOUR DES PARTENAIRES [RBM/B30/2024/RP03]

a) Mises à jour du PDG et du Secrétariat

13. Le **PDG** donne un aperçu (voir les [diapositives de la réunion](#)¹) des mesures stratégiques que le Secrétariat de RBM a prises en 2024, telles qu’elles sont présentées dans le document de mise à jour du PDG figurant à l’Annexe A du document [RBM/B30/2024/05](#).

¹ L’ensemble complet des diapositives de la réunion est disponible [ici](#).

14. Dans sa mise à jour, le **PDG** souligne le cocktail explosif de défis qui sont rencontrés dans la lutte contre le paludisme (notamment des déficits de financement et le changement climatique) et fait état des mesures stratégiques que le Secrétariat a prises depuis la dernière réunion du conseil d'administration, y compris : i) la conduite d'un examen de la fonctionnalité des structures de RBM, ii) le développement de l'initiative de tableau de bord de données avec les partenaires en vue de fournir un « guichet unique » pour les données sur le paludisme, iii) la finalisation d'une nouvelle stratégie de mobilisation de ressources axée sur la rétention et la diversification, iv) le renforcement des effectifs du Secrétariat, avec 26 sur 30 postes désormais pourvus et une amélioration de la parité entre les sexes au sein de la direction, v) le déploiement d'efforts de plaidoyer dans le cadre de la campagne « Zéro paludisme » et des missions nationales conjointes avec les partenaires, et vi) une collaboration avec les partenaires en faveur d'initiatives telles que la boîte à outils d'engagement multisectoriel.

15. Pour l'avenir, le **PDG** présente les changements tactiques prévus au sein du Secrétariat, notamment le remaniement des partenariats, l'amélioration de l'engagement au niveau national et l'élaboration d'un cadre de responsabilité. Il se réfère également à un « Big Push » (une grande poussée qui mène à l'élimination du paludisme) prévu en collaboration avec les partenaires pour promouvoir la lutte contre le paludisme jusqu'en 2030, dans le cadre duquel le Secrétariat pourrait assumer un rôle de gardien et rassembler les partenaires autour de la mise en œuvre du plan.

16. Les **membres du conseil d'administration** félicitent le PDG relativement aux progrès en cours et réaffirment leur soutien global en faveur du travail du Secrétariat, tout en identifiant les domaines à privilégier à l'avenir, tels que le renforcement de l'engagement au niveau des pays et la promotion de la lutte contre le paludisme avant la reconstitution du Fonds mondial.

17. En réponse aux questions des membres du conseil d'administration, le **PDG** réitère l'engagement de RBM à renforcer les consultations avec le conseil d'administration et, plus généralement, améliorer la coordination, la transparence, l'engagement auprès des pays et des communautés et l'utilisation des données dans l'ensemble des partenariats.

18. Le **conseil d'administration** prend acte de la mise à jour du PDG.

b) Mise à jour sur l'initiative d'amélioration des données

19. La **responsable de l'Initiative en matière de données** présente une mise à jour (voir les diapositives de la réunion) sur l'Initiative en matière de données du Partenariat et le tableau de bord mondial de lutte contre le paludisme. Dans sa présentation, elle fait état des progrès réalisés dans la conclusion d'accords de partage de données et le regroupement des partenaires afin d'harmoniser les efforts, et elle souligne les mesures prévues pour la prochaine phase de l'initiative en vue d'améliorer l'utilité des données et de renforcer la focalisation de l'appui aux pays sur les données.

20. Les **membres du conseil d'administration** saluent la mise à jour sur l'Initiative en matière de données, faisant valoir l'importance de garantir que le tableau de bord répond aux besoins des partenaires et des pays et qu'il soutient la planification de la demande. En réponse, la **responsable de l'Initiative en matière de données** s'engage à socialiser davantage l'initiative pour encourager son utilisation, tout en explorant également la possibilité de partenariats susceptibles d'améliorer la fonctionnalité.

21. Le **conseil d'administration** prend acte de la mise à jour sur l'Initiative en matière de données du Partenariat.

c) Mises à jour des comités de partenaires

CRSPC, ARMPC, SCPC

22. Les **comités de partenaires** présentent un état des lieux des activités menées en 2024, des défis rencontrés et des priorités pour 2024 (voir les diapositives de la réunion et l'Annexe B au document [RBM/B30/2024/05](#)). Le coprésident du Comité de partenaires en charge du soutien régional et par pays (CRSPC), le Dr Peter Olumese, note qu'il s'agit de sa dernière réunion du conseil d'administration après 15 années de service et salue la nouvelle coprésidente, la Dr Hana Bilak, qui assume son rôle de coprésidente depuis avril 2024.
23. En réponse à la mise à jour du CRSPC présentée par son coprésident, les **membres du conseil d'administration** remercient le coprésident sortant pour son engagement tout au long de ses années de service. Par ailleurs, ils demandent des détails complémentaires sur divers aspects tels que le déploiement d'innovations dans les pays et la gestion des flux de travail du CRSPC. Le **coprésident** rappelle que le CRSPC fournit aux pays une plateforme de discussion sur les innovations, tout en les aidant à tenir compte de ces priorités dans leurs stratégies nationales.
24. S'agissant de la gouvernance du CRSPC, notamment ses flux de travail, la **présidente** souligne la disponibilité d'informations pertinentes sur le site [endmalaria.org](#) et rappelle aux membres que le règlement intérieur du Partenariat prévoit que les coprésidents des comités de partenaires réunissent des équipes chargées des flux de travail, selon les besoins, aux fins de l'exécution des plans de travail approuvés par le **conseil d'administration**.
25. En réponse à la mise à jour de l'ARMPC (Comité de partenaires en charge de la mobilisation des ressources et du plaidoyer), le **conseil d'administration** demande plus d'informations sur la mesure de l'impact des campagnes de plaidoyer.
26. En réponse à la mise à jour du SCPC (Comité de partenaires en charge des communications stratégiques), le **conseil d'administration** se félicite des efforts déployés relativement à la diffusion de messages dans les communautés et s'enquiert au sujet de la coordination avec les campagnes des autres comités de partenaires.
27. Les coprésidentes de l'ARMPC et du SCPC saluent les commentaires du conseil d'administration, indiquant que les questions soulevées seront soigneusement étudiées. En particulier, la **coprésidente du SCPC** souligne la collaboration rapprochée avec l'ARMPC et les groupes de travail pertinents pour maximiser l'impact et la coordination des efforts. De leur côté, les **coprésidentes de l'ARMPC** indiquent que les comités de partenaires définissent conjointement des mesures de l'impact et présentent les cibles en termes de mobilisation de ressources aux niveaux mondial, régional et national définies dans le Rapport sur la mobilisation de ressources en faveur de la lutte contre le paludisme (voir l'Annexe B au document [RBM/B30/2024/07](#)).

(d) Mises à jour des groupes de travail

28. Les groupes de travail de RBM chargés du changement des comportements sociaux, du paludisme et de la grossesse ainsi que de la gestion des cas ont également présenté des

mis à jour sur les activités menées en 2024, les défis rencontrés et les priorités futures (voir les diapositives de la réunion et l'Annexe B au document [RBM/B30/2024/05](#)).

29. En réponse aux mises à jour des groupes de travail, les **membres du conseil d'administration** félicitent les groupes pour leur excellent travail et réitèrent l'importance de la collaboration entre les différents groupes. En particulier, le conseil d'administration encourage, avec l'appui du Secrétariat, un renforcement de l'harmonisation des activités des groupes de travail et la garantie d'un processus d'enrichissement mutuel entre eux et les comités de partenaires, et il propose de diffuser des informations sur les opportunités d'engagement relativement à leur travail, comme leurs réunions annuelles.
30. Les **coprésidents des groupes de travail** saluent la proposition de renforcer leur collaboration mutuelle et de diffuser les informations sur leurs réunions annuelles par le biais du Secrétariat de RBM.
31. La **présidente** rappelle l'importance de continuer à intégrer plus étroitement les groupes de travail dans l'architecture du Partenariat RBM afin de tirer pleinement parti de leur expertise et de leur expérience.
32. Le **conseil d'administration** prend note des mises à jour présentées par les coprésidents des comités de partenaires et des groupes de travail.

POINT IV CADRE DE PERFORMANCE POUR LE SECRÉTARIAT

33. Ainsi que l'a demandé le conseil d'administration lors de sa 29^e réunion (voir les [points de décision](#)), le **spécialiste du suivi et de l'évaluation** présente le cadre de performance pour le Secrétariat et donne des précisions sur le plan de suivi et d'évaluation pour décision (voir les diapositives de la réunion), tels qu'ils figurent dans le document [RBM/B30/2024/06](#).
 34. Les **membres du conseil d'administration** se félicitent du travail substantiel consacré à l'élaboration du cadre et du plan de suivi-évaluation et soumettent des commentaires quant aux possibilités existantes en termes de simplification des indicateurs clés de performance par la suite, tout en se focalisant sur l'impact et sur les résultats. Le **conseil d'administration** reconnaît également le temps et les ressources qui seront requis pour assurer la collecte et la présentation des données en vertu des cadres.
 35. Dans l'ensemble, le **conseil d'administration** salue les documents en tant qu'important point de départ qui pourrait être affiné lors de la mise en œuvre, demandant que les futures évolutions des cadres soient claires et structurées. En outre, un **membre du conseil d'administration** a proposé de travailler avec le Secrétariat pour obtenir un soutien supplémentaire pour affiner les cadres.
 36. Le **spécialiste du suivi et de l'évaluation** remercie les membres du conseil d'administration pour leurs commentaires, indiquant qu'ils seront dûment pris en compte lors de la mise en œuvre et de l'affinement des documents. De son côté, le **PDG** note que les cadres ont été élaborés en interne au Secrétariat pour garantir une appropriation et une redevabilité, reconnaissant également qu'ils feront l'objet d'améliorations continues selon l'expérience au cours de leur mise en œuvre.
 37. La **présidente** propose d'approuver provisoirement les cadres en tant que modèles en développement et, pour répondre aux commentaires des membres du conseil d'administration,
-

elle demande que le Secrétariat présente, lors de la réunion du conseil d'administration en décembre 2024, les affinements qui auront éventuellement été apportés.

38. Le **conseil d'administration** convient d'approuver provisoirement les cadres afin que le Secrétariat puisse en poursuivre la mise en œuvre tout en continuant à les améliorer au fil du temps, sur la base des enseignements tirés et des commentaires soumis.

POINT DE DÉCISION PD03 – Cadre de performance et cadre de suivi-évaluation du Secrétariat

Le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme approuve provisoirement le cadre de performance et le cadre de suivi-évaluation du Secrétariat de RBM en tant que modèle en cours d'élaboration à affiner et à simplifier d'ici à la réunion du conseil d'administration en décembre 2024, et il prie le Secrétariat de les mettre en œuvre immédiatement.

POINT V MOBILISATION DES RESSOURCES [RBM/B30/2024/07]

a) Rapport sur la mobilisation de ressources pour la lutte contre le paludisme

39. La **coprésidente de l'ARMPC**, Olivia Ngou, présente les recommandations clés d'un rapport indépendant sur la mobilisation de ressources en faveur de la lutte contre le paludisme (voir les diapositives), tel qu'il figure dans l'Annexe B au document [RBM/B30/2024/07](#).

40. Le **conseil d'administration** prend acte de la présentation et du contenu du rapport indépendant.

b) Stratégie de mobilisation de ressources et plan pour le Secrétariat de RBM

41. Comme l'a demandé le conseil d'administration lors de sa 29^e réunion (voir les points de décision), le **responsable des partenariats et de la mobilisation de ressources** présente la nouvelle Stratégie de mobilisation de ressources du Secrétariat pour approbation (voir les diapositives de la réunion), telle qu'elle figure dans l'Annexe A au document [RBM/B30/2024/07](#).
42. Sous réserve que le conseil d'administration approuve la Stratégie, le **responsable des partenariats et de la mobilisation de ressources** propose qu'un rapport d'avancement de la mise en œuvre soit soumis au conseil d'administration lors de sa réunion de décembre 2024. Par la suite, en décembre 2025, le Secrétariat présentera une nouvelle Stratégie de mobilisation de ressources correspondant à la future Stratégie 2026-2030 du Partenariat de RBM.
43. Les **membres du conseil d'administration** saluent la présentation et soumettent des idées en soutien à la Stratégie afin que celle-ci atteigne ses résultats en termes de mobilisation de ressources, y compris des consultations avec les donateurs actuels. Le **conseil d'administration** souligne également la nécessité de rechercher des bailleurs provenant de pays impaludés pour étendre la diversité régionale, ainsi que l'importance de coordonner le travail sur le cadre de performance et la mobilisation de ressources pour veiller à ce que les indicateurs soutiennent les objectifs de mobilisation de fonds.
44. Par ailleurs, le **conseil d'administration** met en avant la possibilité d'examiner la manière dont la Stratégie de mobilisation de ressources du Secrétariat de RBM pourrait tenir compte des évolutions futures du « Big Push », ainsi que son potentiel en termes d'intégration dans le dossier d'investissement de RBM.
-

45. Le **responsable des partenariats et de la mobilisation de ressources** prend bonne note des commentaires, qui seront pris en compte lors de la mise en œuvre de la stratégie.
46. Le **conseil d'administration** convient d'assurer la mise en œuvre immédiate de la stratégie et prie le Secrétariat d'en soumettre un état des lieux lors de la prochaine réunion du conseil d'administration en décembre 2024. Par la suite, en décembre 2025, le Secrétariat présentera une nouvelle stratégie de mobilisation de ressources reposant sur le calendrier du nouveau plan de mise en œuvre de la stratégie couvrant la période de 2026 à 2030.
47. Le **conseil d'administration** convient d'approuver la Stratégie de mobilisation de ressources.

POINT DE DÉCISION PD04 – Stratégie de mobilisation de ressources

Le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme approuve la Stratégie de mobilisation de ressources du Secrétariat de RBM, qui tient compte des commentaires soumis par les membres du conseil d'administration, et prie le Secrétariat de la mettre immédiatement en œuvre.

c) Nouveaux comités du conseil d'administration [RBM/B30/2024/12]

48. Le **responsable de la gouvernance** présente un état des lieux de la mise en œuvre de la décision prise par le conseil d'administration lors de sa 29^e réunion (voir les [points de décision](#)) concernant la création d'un Comité de mobilisation de ressources (RMC) et les grandes lignes d'une proposition d'établissement d'un Comité ad hoc du conseil d'administration chargé de la reconstitution et de l'affectation du Fonds mondial (GFAC), conformément au projet de termes de référence soumis à l'approbation du conseil d'administration dans le document [RBM/B30/2024/12](#).
49. La **présidente** note que le RMC comporte actuellement 3 membres et invite les membres du conseil d'administration à faire part de leur intérêt s'ils souhaitent rejoindre le Comité.
50. Le **conseil d'administration** prend acte de la nomination du membre suppléant représentant le secteur privé, Ian Boulton, pour siéger au Comité.
51. Le **conseil d'administration** convient d'approuver les termes de référence pour le GFAC et souligne l'importance du travail de ce dernier.

POINT DE DÉCISION PD06 – Comité ad hoc consultatif

Le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme approuve les termes de référence du Comité ad hoc consultatif chargé de la reconstitution et de l'affectation du Fonds mondial et en confie la mise en œuvre au Secrétariat.

JOUR 2 (24 mai 2024)

52. Au début de la 2^e journée, la **présidente** rappelle aux membres que des consultants de Boston Consulting Group participeront à la discussion portant sur le point XI – le plan quinquennal.

POINT VI DIRECTION DU CRSPC [RBM/B30/2024/rev.085]²

² Le point VI est examiné au début de la 2^e journée en raison de contraintes de temps.

53. Le **PDG** présente le processus de sélection et de nomination pour remplacer le coprésident actuel du CRSPC (voir les diapositives de la réunion), tel qu'il figure dans le document [RBM/B30/2024/rev.08](#). La **présidente** indique que le CV de la candidate nommée a été diffusé par courriel le 23 mai 2024.
54. La **présidente** note que, selon les discussions lors du séminaire du conseil d'administration tenu les 21 et 22 mai 2024, elle s'attendait à ce que les fonctions du CRSPC soient étendues de manière à répondre à l'évolution des besoins dans les pays. À ce sujet, elle propose d'étendre le mandat du coprésident sortant afin de faciliter un processus de transition et de passation de fonctions intégré entre coprésidents.
55. Le **conseil d'administration** prend acte du processus de sélection et de nomination et approuve la nomination de la Dr Dorothy Achu ainsi que la prolongation du mandat du coprésident sortant.

POINT DE DÉCISION PD06 – Nomination de la coprésidente du CRSPC

Le conseil d'administration du Partenariat RBM :

- i) approuve la nomination de Dorothy Achu au poste de coprésidente du CRSPC pour un mandat de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2024 ; et
- ii) approuve la prolongation du mandat de Peter Olumese en tant que coprésident du CRSPC jusqu'à ce que le nouveau ou la nouvelle coprésident-e endosse ses fonctions.

POINT VIII MISES À JOUR DU COMITÉ DES FINANCES [RBM/B30/2024/rev.09]³

56. Le **président du Comité des finances** et le **responsable des finances et de l'administration** présentent une mise à jour sur la situation financière (voir les diapositives de la réunion) couvrant la réunion du Comité des finances tenue le 9 mai 2024, au cours de laquelle le rapport financier pour le 1^{er} trimestre de 2024 et une mise à jour du registre des risques ont été examinés, tels qu'ils figurent dans le document [RBM/B30/2024/rev.09](#).
57. Le **responsable des finances et de l'administration** présente les priorités clés pour 2024, notamment la rentabilité de la gestion financière, un rapport financier intégré, l'harmonisation du nouveau cadre de performance avec le plan de travail et le budget, la mesure de l'impact, et l'intensification des efforts de mobilisation de ressources au travers d'une approche proactive relativement à la gestion des risques et d'un engagement auprès des donateurs.
58. Les **membres du conseil d'administration** se félicitent de la mise à jour et soulignent l'importance d'assurer un suivi de la faible exécution budgétaire, compte tenu de sa pertinence pour la mobilisation de ressources, ainsi que la nécessité d'élaborer des plans d'atténuation du risque de financements plus faibles.
59. Le **président du Comité des finances** et le **responsable des finances et de l'administration** prennent note des commentaires des membres du conseil d'administration, particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre d'une comptabilité d'exercice et le renforcement des politiques sur les conflits d'intérêts. Dans le cadre d'un suivi, le Comité des finances poursuivra les discussions plus en détail lors de sa prochaine réunion.

³ À la demande de la présidente, la vice-présidente assume la présidence de la réunion.

60. De plus, le **président du Comité des finances** recommande l'approbation des procédures opérationnelles standard (POS) actualisées sur les finances (concernant l'affectation des coûts, la gestion financière, ainsi que les ressources destinées aux initiatives de durabilité et stratégiques) et des termes de référence pour l'audit financier de 2022, que le Comité des finances a approuvés préalablement à la réunion du conseil d'administration et qui figurent dans le document RBM/B30/2024/rev.09.

61. Le **conseil d'administration** convient d'approuver les termes de référence pour l'audit financier et les procédures opérationnelles standard actualisées sur les finances.

POINT DE DÉCISION PD07 – Termes de référence pour l'audit financier

Le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme approuve les termes de référence pour l'audit financier de 2022 tels qu'ils lui ont été soumis pour examen par le président du Comité des finances.

POINT DE DÉCISION PD08 – Procédures opérationnelles standard actualisées sur les finances

Le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme approuve les procédures opérationnelles standard actualisées sur les finances concernant i) l'affectation des coûts, ii) la gestion financière et iii) les ressources pour les initiatives de durabilité et stratégiques telles qu'elles lui ont été soumises pour examen par le président du Comité des finances.

POINT IX FONCTIONNALITÉ [RBM/B30/2024/10]

(a) *Structure du Partenariat RBM : comités de partenaires et groupes de travail*

62. Comme cela a été demandé lors de la 29^e réunion du conseil d'administration (voir les [points de décision](#)), le **PDG** présente l'examen de la fonctionnalité tel qu'il figure dans le document [RBM/B30/2024/10](#). Il évoque les efforts qui sont déployés en vue d'améliorer la fonctionnalité des comités de partenaires et des groupes de travail et propose de fusionner l'ARMPC et le SCPC, tout en demandant le report de l'approbation des POS pour les groupes de travail.

63. S'agissant de la fonctionnalité du CRSPC, le **PDG** met en avant les efforts visant à analyser les activités passées liées à l'assistance technique pour orienter les futures approches en termes de renforcement des capacités et la mise à jour de la composition du groupe directeur du CRSPC.

64. Les **membres du conseil d'administration** saluent les mesures en cours destinées à renforcer le CRSPC et soumettent des commentaires concernant l'amélioration du renforcement des capacités (pour veiller à ce que les pays deviennent de plus en plus indépendants), de l'appui en matière d'assistance technique et de la coordination avec les groupes de travail. À ce sujet, il est proposé de doter le CRSPC et d'autres comités d'un cadre structuré pour renforcer efficacement les capacités dans les pays.

65. Prenant acte des commentaires, le **PDG** indique qu'il continuera à mettre en œuvre des mesures pour renforcer la fonctionnalité du CRSPC et qu'il en rendra compte au conseil d'administration lors de la réunion de ce dernier en décembre 2024.

66. S'agissant de la fonctionnalité des groupes de travail, le **PDG** propose d'élaborer, avant l'approbation des POS, un livre blanc indiquant la manière de mieux tirer parti des groupes de travail et d'améliorer la collaboration entre eux et les autres structures du Partenariat. Le conseil d'administration soutient la proposition de reporter l'approbation des POS pour les groupes de travail et, reconnaissant l'importance de ces groupes, il indique que toute proposition concernant l'évolution de ces derniers doit être consultative.
67. En ce qui concerne la fusion de l'ARMPC et du SCPC, le **PDG** souligne le recoupement entre les comités et la nécessité d'une approche plus unifiée. Il propose de nommer deux coprésident·e·s pour le comité fusionné, avec une représentation égale des fonctions liées à la mobilisation de ressources/au plaidoyer ainsi qu'à la communication entre ses coprésident·e·s, le groupe directeur et les flux de travail pour éviter une dilution de ces fonctions. Par ailleurs, pour faciliter une transition intégrée, il propose que la fusion ait lieu le 1^{er} janvier 2025 afin que l'ARMPC et le SCPC puissent achever leurs plans de travail 2024, tout en élaborant les termes de référence du comité fusionné.
68. Se félicitant de la fusion proposée, le **conseil d'administration** souligne l'importance de garantir une continuité dans la mise en œuvre des plans de travail 2024 des comités de partenaires et demande que le calendrier de la transition soit intégré dans le point de décision.
69. Le **conseil d'administration** approuve la consolidation de l'ARMPC et du SCPC, ainsi que la prolongation du mandat de Gareth Jenkins en tant que coprésident de l'ARMPC tout au long de la période de transition.

POINT DE DÉCISION PD09 – Consolidation de l'ARMPC et du SCPC

Le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme convient de ce qui suit :

- i) décide d'établir un comité de partenaires unique dédié au plaidoyer, à la mobilisation de ressources et aux communications stratégiques pour remplacer le Comité de partenaires en charge de la mobilisation des ressources et le Comité de partenaires en charge des communications stratégiques (les « anciens comités de partenaires »), qui seront dissous lorsque le conseil d'administration approuvera les termes de référence pour le nouveau comité de partenaires ;
- ii) demande au PDG, en consultation avec les coprésidents des anciens comités de partenaires, de prendre les mesures requises pour assurer la transition vers un comité de partenaires unique d'ici à la réunion du conseil d'administration de décembre 2024, notamment en soumettant au conseil d'administration toute décision (par voie électronique) susceptible d'être nécessaire pour mettre en œuvre ce changement, y compris un nom approprié pour le nouveau comité de partenaires ; et
- iii) prolonge le mandat de Gareth Jenkins en tant que coprésident de l'ARMPC jusqu'à l'entrée en vigueur des termes de référence pour le nouveau comité de partenaires.

POINT X GOUVERNANCE

a) *Orientations en matière de soutien aux groupes constitutifs [RBM/B30/2024/11]*

70. Comme cela a été demandé lors de la 29^e réunion du conseil d'administration (voir les [points de décision](#)), le **responsable de la gouvernance** présente un document d'orientation en matière de soutien aux groupes constitutifs (voir les diapositives de la réunion) tel qu'il figure dans le document [RBM/B30/2024/11](#).
-

71. Les **membres du conseil d'administration** saluent le document d'orientation et rappellent le rôle important des points focaux des groupes constitutifs, proposant qu'ils soient autorisés à participer aux réunions du conseil d'administration. Par ailleurs, les membres soulignent l'importance d'engager les voix de la société civile, de prévoir un espace pour les membres du conseil d'administration qui ne sont pas directement associés à un groupe constitutif et de promouvoir un enrichissement mutuel entre les différents groupes constitutifs.
72. Le **conseil d'administration** prend bonne note des orientations en matière de soutien aux groupes constitutifs.

POINT XI PLAN QUINQUENNAL

73. Le **PDG** donne un aperçu rapide du contexte du plan, avant d'inviter Boston Consulting Group à le présenter (voir les diapositives de la réunion).
74. Bien que certains **membres du conseil d'administration** perçoivent une valeur potentielle dans l'action de catalyse du plan, nombre d'entre eux soulèvent des questions constructives concernant son harmonisation avec les autres stratégies, les calendriers des initiatives d'engagement auprès des pays, les aspects techniques et les implications en termes de capacités/ressources si RBM assume un rôle de gardien. De plus, la **présidente** fait remarquer qu'étant donné que le conseil d'administration repose sur des groupes constitutifs, chaque groupe constitutif doit être consulté relativement au plan par le biais du membre concerné du conseil d'administration.
75. Le **PDG** répond aux préoccupations concernant les calendriers et les processus et reconnaît que si RBM doit endosser le rôle de gardien du plan, il se peut que le Secrétariat ait besoin de capacités supplémentaires.
76. Les **consultants de BCG** saluent la contribution des membres du conseil d'administration et soulignent que le processus d'élaboration du plan vient juste de commencer et qu'il se focalise actuellement sur la recherche de faits plutôt que sur l'élaboration elle-même, soulignant l'importance d'assurer désormais un engagement inclusif des pays et des parties prenantes.
77. Selon la **vice-présidente**, le conseil d'administration estime que le plan est nécessaire, mais il demande davantage d'informations en vue de comprendre pleinement, s'il assume un rôle de gardien relativement au plan, les implications que cela aura pour le Secrétariat.

POINT XII POINTS DE DÉCISION

78. Le **responsable de la gouvernance** présente le projet de points de décision au conseil d'administration, soulignant les modifications qui y ont été apportées sur la base des discussions tenues lors de la réunion.
79. Le **conseil d'administration** approuve les points de décision tels qu'ils figurent dans la présente.

POINT XIII PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dates/lieux des réunions de 2024

80. La **vice-présidente** note que le conseil d'administration du Partenariat RBM a précédemment été informé que sa 31^e réunion se tiendra les 4 et 5 décembre 2024. Le membre suppléant du conseil d'administration propose d'organiser la 31^e réunion en Colombie. À ce propos, le **PDG** indique que le Secrétariat analysera plus en détail les coûts d'organisation de la réunion en Colombie et qu'il en rendra compte au conseil d'administration.
81. Le **conseil d'administration** approuve les dates de réunion et remercie le membre suppléant du conseil d'administration pour son invitation.

POINT XIV DIVERS

82. Aucun point à l'ordre du jour n'est soulevé dans cette section.

POINT XV REMARQUES FINALES

83. La **présidente** remercie les participants à la réunion pour leurs précieuses contributions tout au long de ces deux jours et pour leur engagement dans la lutte contre le paludisme, ainsi que le PDG pour son leadership et ses conseils continus, et le Secrétariat de RBM pour le travail considérable qu'il a accompli aux fins de la préparation et de la tenue de cette réunion.
84. La **présidente** remet un cadeau à la représentante de la société civile au conseil d'administration, la Dr Oluwafunmilola Dare, en reconnaissance des services exceptionnels qu'elle a rendus au conseil d'administration et à l'ensemble de la communauté du paludisme.

POINT XVI SÉANCE À HUIS CLOS

85. À la clôture de la réunion, les membres du **conseil d'administration** conviennent de tenir une séance à huis clos.

[Les suppléants du conseil d'administration, le PDG, le Secrétariat de RBM et tous les autres invités quittent la salle de réunion et la réunion sur Zoom]
